

Fadila Laanan confirme Meessen!

Art Dans un choix longuement justifié, Vincent Meessen est confirmé pour Venise 2015.

Un jury d'experts, on s'en souvient, avait choisi l'artiste Vincent Meessen pour nous représenter à la Biennale de Venise 2015. Mais la ministre de la Culture, Fadila Laanan, a dû retirer cette décision le 13 juin, suite à un arrêt du Conseil d'Etat, alerté par l'artiste Charles Szymkowitz. On était en plein vaudeville. Le jury s'est à nouveau réuni, entouré d'experts juridiques et a tenu compte de toutes les remarques du Conseil d'Etat pour confirmer Vincent Meessen pour Venise. Nous avons pu lire la décision longuement motivée (24 pages) qui doit être diffusée aujourd'hui.

Tous les critères prévus pour être en lice ont été épluchés à nouveau. Sur 14 candidatures, 7 ont passé ce cap (Marcel Berlangier, Denicolai et Provoost, Kendall Geers, Vincent Meessen, Johan Muyle, Jean-Luc Moerman et Szymkowitz). Dans le cas de Meessen, on explique que contrairement à ce que disait le Conseil d'Etat, il a des "attaches" nombreuses avec la Communauté française (il vit et travaille à Bruxelles, a fait ses études à Charleroi, etc.), qu'il a eu des expos personnelles en Belgique

(Alost et Gand) et à l'étranger (Mexico), et un ouvrage "Mi Ultima Vida" édité par le MUAC à Mexico en 2013.

Indépendance du jury

Un point délicat était l'indépendance du jury à l'égard de Meessen mise en doute par le Conseil d'Etat. Le texte de la décision rappelle que toutes les candidatures des membres du jury ont été reçues avant le 14 février, alors que l'ouverture des offres des artistes n'eut lieu que le 21 février (sauf le cas de Sylvie Eyberg, représentant "une artiste ayant déjà participé à une Biennale" qui ne fut réglé que le 28-2).

Fin mai, pour répondre aux objections du Conseil d'Etat, on a demandé à chaque membre du jury de "lister" ses collaborations professionnelles avec les artistes en lice. Elles sont nombreuses et vont dans tous les sens. "Considérant que les points de contacts professionnels entre les membres d'un comité d'experts et les artistes ne sont pas anormaux et sont inévitables, et que leur multiplicité empêche la prédominance d'un contact sur un autre", les juristes "officiels" estiment qu'ils répondent ainsi au Conseil d'Etat.

Un vote a alors eu lieu, plaçant à nouveau Vincent Meessen en tête avec 15,2/20, et Charles Szymkowitz en queue avec seulement 8,4/20. Mais rien ne dit que ce dernier ne tentera pas un nouveau recours.

Guy Duplat